



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

Présents: Mmes Elisa ABAUX, Agathe BUSSIERE, Mylène COMBEAUD, Yasmine DAVID, Sylvie DUDOGNON, Véronique RICHARD MM. André BERTHOMIER, Jean CHARRY, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX, Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Bernard ROTUREAU, Christophe SOUCHAUD, Laurent VACHON

Excusé(e) s :

Secrétaire : Stéphane QUERRIOUX et André BERTHOMIER

OUVERTURE DE SEANCE :

Compte rendu du 18 novembre 2020 :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2020 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1. RESTE A REALISER

Monsieur le Maire a présenté les sommes à reporter sur le budget 2021.

2. DECISIONS MODIFICATIVES N°4 ET 5

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il manque 2 000 € concernant les indemnités des élus ainsi que le dégrèvement de la Taxe Foncière pour l'installation des jeunes agriculteurs, il faut impérativement faire une décision modificative afin d'effectuer le paiement.

Il propose :

- De prendre 2 052 € à l'investissement dans les opérations : locations mobilières
- De rajouter 2 000 € dans l'opération indemnités
- De rajouter 52 € dans l'opération Taxe Foncière sur propriété non bâti

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable pour la décision modificative d'un montant de 2 052 € comme indiqué ci-dessus.

3. DEMATERIALISATION DES ACTES STELA

Vu l'article L2131-1 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que la transmission au représentant de l'Etat des actes pris par les autorités communales peut s'effectuer par voie électronique ;

Considérant que ce projet, dénommé ACTES, permet une transmission instantanée et sécurisée ainsi qu'une solution souple pour les collectivités ;

Vu la convention établie en conséquence ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 2 voix Contre, 1 Abstention et 12 Pour, décide :

- d'adhérer au programme ACTES permettant la transmission des actes par voie électronique au représentant de l'Etat ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire ;

QUESTIONS DIVERSES

- Réunions : réunion de Conseil Municipal : **jeudi 14 janvier 2021 à 20 h 30** à la salle polyvalente
Commission pêche plan d'eau : vendredi 18 décembre 2020 à 18h30 à la salle polyvalente
- Chantiers :
Rue Principale : problème sur le réseau d'assainissement – surcoût des travaux à prévoir – congés de l'entreprise du 18 décembre au 4 janvier 2021

Route de Plaisance : lors des travaux l'entreprise à fissuré des buses
- Bilan assainissement : le logiciel pour la facturation est opérationnelle – la chasse d'eau de la station de La Bouige ne fonctionne toujours pas, l'entreprise AQUATIRIS interviendra le vendredi 18 décembre 2020 à 10 h 30. Les chasses d'eau de la station du bourg ont été remises en fonctionnement.
- Cimetière : informatisation du cimetière en cours
- Eoliennes : Ferme de Tageau et Le Renard

La commune du Val d'Oire et Gartempe a émis défavorable pour le projet Le Renard.
Ferme de Tageau : pas de réponse de l'avocat
- Info Comité Energies Vienne : Emmanuel JULIEN directeur de SERGIE a donné sa démission qui prendra effet le 1^{er} mai 2021, Mme Elodie RIBARDIERE LE MAY Directrice du Syndicat Energie Vienne postule sur le poste de Directeur SERGIE.
- Info dernier Conseil Communautaire : validation du FPIC – emprunts de 6 millions d'euros pour 145 km de voirie
- Compte rendu des commissions diverses : SIMER : bilan 2020 très moyen – le prix de la tonne d'enfouissement des déchets va passer de 18 € à 60 €
Banque Alimentaire : collecte stable
- Remerciement Bernard ROTUREAU : le Conseil Municipal remercie Bernard pour la sculpture qu'il a réalisé dans le tilleuls Place de la Mairie
- Situation financière :

Entrées :	150 926,59
Recettes :	765 227,26
Dépenses :	637 544,31
SOLDE :	278 609,54 €

La séance est levée à 22 h 18.

Le Maire,
Thierry ROLLE MILAGUET

